

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 4 JUILLET 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le mardi 4 juillet à dix-huit heures trente, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président énonce les pouvoirs :

- Jacques BESSEAU donne pouvoir à Luc BOUARD jusqu'à son arrivée
- Franck POTHIER donne pouvoir à Sylvie DURAND
- Nathalie BRUNAUD-SEGUIN donne pouvoir à Philippe PORTÉ
- Laurence de ENA donne pouvoir à Marlène GUILLEMAND
- Sébastien ALLAIN donne pouvoir à Jean-Louis BATIOT à son départ
- Françoise RAYNAUD donne pouvoir à Luc GUYAU jusqu'à son arrivée
- Catherine LAVILLE donne pouvoir à Jany GUERET
- Geneviève POIRIER-COUTANSAIS donne pouvoir à Patrick DURAND à son départ
- Laurent FAVREAU donne pouvoir à Anne AUBIN-SICARD à son départ
- Marie-Leszczynska MORNET donne pouvoir à Yannick DAVID à son départ

Marlène GUILLEMAND est nommée secrétaire de séance.

1 FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé de maintenir à 13 le nombre de Vice-Présidents et à 7 le nombre des autres membres au sein du Bureau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Nathalie GOSSELIN.

2 ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Anne-Sophie FAGOT occupant précédemment les fonctions de 11ème Vice-Président, il est proposé que Marlène GUILLEMAND soit élue Vice-Présidente en 11ème position.

Bernadette BARRÉ-IDIER ne comprend pas cette candidature et indique que Geneviève Poirier-Coutansais ou elle-même n'ont pas été sollicitées pour ce poste.

Le Président répond qu'il ne s'agit pas d'élire le Président de la Commission mais bien d'élire un nouveau Vice-Président afin de procéder au remplacement d'un poste vacant au sein du Bureau.

MARLENE GUILLEMAND EST ELUE AVEC 35 VOIX POUR, 9 BLANCS ET 1 NUL.

A l'issue du vote, Bernadette BARRÉ-IDIER reprend la parole en indiquant qu'elle n'évoquera pas la Commission mais rappelle son allocution du 18 avril 2014 dans laquelle elle déplorait le manque de diversité au sein du Bureau. Elle souligne que lors des remplacements d'Yves Auvinet et Michel Ferré l'occasion s'est déjà présentée de changer les équilibres politiques. La troisième occasion ce soir ne sera pas saisie alors que le Président a présenté à la réunion précédente une Agglomération au-delà de ses clivages politiques à la Présidente de l'Association des Maires et Présidents de Vendée. Elle précise qu'elle ne comprend pas ce manque d'ouverture et quitte la salle.

3 ELECTION D'UN NOUVEL AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

En raison de la vacance constatée du poste de 1er autre membre du Bureau laissé par Marlène GUILLEMAND, il convient de procéder à son remplacement. Il est proposé que Patrick DURAND soit élu 1er autre membre du Bureau.

PATRICK DURAND EST ELU AVEC 39 VOIX POUR ET 6 BLANCS.

Arrivée de Françoise RAYNAUD.

4 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES EXTERIEURS : MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La démission d'Anne-Sophie FAGOT, élue de La Roche-sur-Yon, entraîne la vacance de postes et impose de nouveaux représentants :

- Au sein des commissions de l'Agglomération,
- Au sein des organismes extérieurs afin d'y représenter l'Agglomération.

Il est proposé de procéder aux désignations ou élections au sein des divers organismes.

Le Conseil, à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations suivantes.

- Président de la Commission Solidarités/Petite Enfance

Candidate : Marlène GUILLEMAND

Résultat du vote :

Absente : Bernadette Barré-Idier

4 abstentions : Pierre Régnauld, Caroline Founini, Joël Soulard, Guy Batiot

41 voix POUR

- ESPE Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation : titulaire
Candidate : Marlène GUILLEMAND
Résultat du vote :
Absente : Bernadette Barré-Idier
4 abstentions : Pierre Régnauld, Caroline Founini, Joël Soulard, Guy Batiot
41 voix POUR

- Commission d'admission unique petite enfance de la Roche/Yon Agglomération
Au titre des élus issus du Conseil d'Agglomération (collège de 3 élus) :

Marlène GUILLEMAND *en remplacement d'Anne-Sophie FAGOT*
Marie-Leszcynska MORNET *en remplacement de Cécile DREURE*
David BELY

Résultat du vote :
Absente : Bernadette Barré-Idier
4 abstentions : Pierre Régnauld, Caroline Founini, Joël Soulard, Guy Batiot
41 voix POUR

- Comité de gestion multi accueil et crèche du CHS Ville de la Roche/Yon
Candidate : Marlène GUILLEMAND
Résultat du vote :
Absente : Bernadette Barré-Idier
4 abstentions : Pierre Régnauld, Caroline Founini, Joël Soulard, Guy Batiot
41 voix POUR

- Conseil des halte-garderies Ville de la Roche/Yon
Candidate : Marlène GUILLEMAND
Résultat du vote :
Absente : Bernadette Barré-Idier
4 abstentions : Pierre Régnauld, Caroline Founini, Joël Soulard, Guy Batiot
41 voix POUR

- Conseil des multi-accueils de la Roche-sur-Yon
Candidate : Marlène GUILLEMAND
Résultat du vote :
Absente : Bernadette Barré-Idier
4 abstentions : Pierre Régnauld, Caroline Founini, Joël Soulard, Guy Batiot
41 voix POUR

- Commission départementale enfance jeunesse
Candidate : Marlène GUILLEMAND
Résultat du vote :
Absente : Bernadette Barré-Idier
4 abstentions : Pierre Régnauld, Caroline Founini, Joël Soulard, Guy Batiot
41 voix POUR

Retour de Bernadette BARRÉ-IDIER.

Pour l'élection du membre du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Il est proposé d'élire Marie-Leszczynska MORNET :

Elus de La Roche-sur-Yon	Elus de la couronne
Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Nathalie BRUNAUD-SEGUIN Philippe PORTÉ Marie-Leszczynska MORNET <i>en remplacement d'Anne-Sophie FAGOT</i> Malik ABDALLAH Françoise RAYNAUD Bernard QUENAULT Sylvie DURAND Jacques BESSEAU Geneviève POIRIER-COUTANSAIS Patrick DURAND Nathalie GOSSELIN Sébastien ALLAIN Patricia LEJEUNE Dominique GUILLET Pierre REGNAULT Caroline FOUNINI Joël SOULARD	Jany GUERET Yannick DAVID Jacques PEROYS Philippe GABORIAU Jean-Marie CHAMARD Jean-Marie CHABOT Marlène GUILLEMAND Philippe DARNICHE Gérard RIVOISY Jean-Louis BATIOU Bernadette BARRÉ-IDIER Luc GUYAU Laurent FAVREAU

Nombre de votants (bulletins déposés) : 45
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de bulletins blancs : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 Majorité absolue : 23
 Suffrages obtenus pour Marie-Leszczynska MORNET : 37

Arrivée de Jacques BESSEAU et départ de Sébastien ALLAIN et Geneviève POIRIER-COUTANSAIS.

5 RESTRUCTURATION DES ETAGES DU BATIMENT « LA POSTE » POUR LA REALISATION DU FUTUR HOTEL DE VILLE ET D'AGGLOMERATION : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le projet concerne la restructuration des étages du bâtiment de La Poste dans le cadre de la 1ère tranche de l'opération globale Hôtel de Ville et d'Agglomération et de requalification de l'îlot central. L'objectif du projet de restructuration des étages du bâtiment La Poste est de réaliser en priorité les bureaux et les locaux annexes dédiés :

- aux élus de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- aux élus de la Ville de La Roche-sur-Yon,
- au Cabinet mutualisé de la Ville et de l'Agglomération,
- à la Direction Générale des Services mutualisés, et au service suivi de gestion, évaluation,
- à la Direction Générale adjointe des services à la Population,
- à la Direction de la Communication mutualisée.

La présente délibération a pour objet l'approbation du projet présenté et de solliciter les subventions auprès des partenaires.

Joël SOULARD indique que son groupe s'oppose à ce dossier et rappelle que lorsque la Ville a été créée en 1804 par décret impérial de Napoléon, les architectes avaient conçu le Pentagone pour 15 000 habitants. Il souligne qu'aujourd'hui ce Pentagone regroupe entre 7 000 et 8 000 habitants et considère que pour dynamiser le centre ville l'idée n'est pas d'y construire des bureaux et services mais plutôt d'y loger des habitants. Il trouve qu'il est regrettable de renouveler les erreurs du passé.

Guy BATIOU entend qu'il s'agit d'une première partie des travaux mais ne comprend pas bien comment s'organisera l'espace partagé entre le musée, les services et la salle du conseil. Sur la continuité entre le quartier des Halles et la rue Clémenceau, il préconise de revoir le schéma de circulation de la Ville. Enfin sur le bilan énergétique, il regrette les chiffres abscons, difficilement interprétables. Il remarque que le SYDEV a refusé une solution bois énergie au motif qu'il n'y avait pas de possibilité de stockage. Il souhaiterait que soit mise en place une solution avec réseau de chaleur, efficace pour chauffer les grands bâtiments. Il reconnaît que le scénario N° 2 proposé est plus onéreux mais entraîne des subventions beaucoup plus importantes de la part du SYDEV.

Laurent FAVREAU indique que c'est bien ce scénario qui est retenu et proposé au vote.

Anita CHARRIEAU explique que l'idée de regrouper des services publics en centre ville ne la dérange pas. Sa préoccupation est d'occuper des locaux préalablement dédiés à La Poste. Elle regrette la politique actuelle de La Poste d'enlever un certain nombre de guichets en centre ville ou territoires ruraux et en appelle à la mobilisation des maires afin de réagir contre la disparition du service public.

Sur le rassemblement des services à l'Hôtel de Ville/Agglomération, Malik ABDALLAH souligne que ce mouvement permettra de libérer le site Mitterrand qui pourra être transformé pour de l'habitat. Concernant la circulation, il rappelle qu'une étude est lancée afin d'anticiper les déplacements par rapport aux nouveaux projets structurants du Pentagone et au-delà.

Yannick DAVID explique que le bureau de Poste a été fermé il y a 4 ans à La Chaize-le-Vicomte et qu'il se bat avec La Poste pour maintenir malgré tout un service sur sa commune. Sur la disparition de services comme le distributeur automatique de billets, il rappelle qu'aujourd'hui, le français dépense 25 € en moyenne d'argent liquide par semaine et que l'on est dans une logique de rentabilité. Le service peut être maintenu s'il est délocalisé dans un commerce. Sur le projet d'Hôtel de Ville/Agglomération, il constate que les bâtiments actuels sont inadaptés et amènent une réflexion sur leur rénovation car l'un est vétuste et l'autre trop exigü. La mutualisation des services nécessite des locaux communs et La Poste en est l'opportunité. Il craignait que soit créé un barreau administratif mais les plans sont pertinents, démontrent le contraire et règlent ce problème. Il considère que le projet attirera du chalandage et que l'Hôtel de Ville/Agglomération sera un bel édifice qui va dans le sens de l'histoire.

Luc BOUARD répond qu'il y a une volonté commune d'utiliser les énergies nouvelles. Sur le transport, il reconnaît que le plan de déplacement est à repenser. Sur la problématique du logement en centre ville, il explique que l'on va densifier le cœur de ville en offrant dans un lieu unique un service administratif global, de nouveaux commerces et des possibilités de logements. Il souligne la continuité qui sera faite vers les Halles. Il précise que l'Hôtel de Ville/Agglomération est un projet ambitieux à construire pour les générations à venir. Sur les services publics de La Poste qui tendent à disparaître, il indique que c'est un souci commun et qu'il faut aujourd'hui avoir de l'imagination afin de trouver de nouvelles solutions pour garder des bureaux de La Poste ouverts. Enfin, il rappelle que les étages du bâtiment de La Poste sont libres depuis plusieurs années et présentent une opportunité.

QUESTION ADOPTÉE PAR

41 voix POUR

3 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard

2 ABSTENTION(S) : Madame Bernadette Barré-Idier, Monsieur Guy Batiot

6 STATUTS DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La mise à jour des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération, en application de la loi NOTRe, a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2016.

Pour certaines compétences obligatoires et optionnelles prévues par la loi, il convient de définir l'intérêt communautaire, qui permet de fixer la ligne de partage entre l'intervention de la communauté d'Agglomération et celle de ses communes membres. Le contenu de l'intérêt communautaire, qui ne figure plus dans les statuts, doit être défini pour chacune des compétences concernées par le Conseil communautaire, par délibération prise à la majorité des 2/3 des membres.

Il est proposé de définir l'intérêt communautaire pour l'ensemble des compétences concernées à l'exception de la " Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire " qui fera l'objet d'une proposition ultérieurement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SAEML ORYON - APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES PORTANT SUR L'OBJET SOCIAL - AUTORISATION DE VOTE DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Afin d'intégrer expressément l'ensemble des activités actuelles d'ORYON et de rendre plus lisible l'objet social de la société, il est proposé de procéder à une modification de ses statuts.

Les collectivités actionnaires sont appelées à approuver ces modifications et à autoriser leur représentant à voter favorablement lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SAEM ORYON.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 CONTRAT VENDEE TERRITOIRES 2017-2020

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Département de la Vendée propose aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'Île d'Yeu la mise en place de contrats Vendée Territoires 2017-2020 qui ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aides financières afin de passer d'une logique de programmes de subventions à une logique de territoire.

Une enveloppe globale de plus de 56 millions d'euros, est réservée durant 4 ans par le Conseil Départemental afin de venir en appui aux opérations s'inscrivant dans les priorités d'aménagement du Département, à savoir :

- Le développement équilibré et durable du territoire ;
- La solidarité et développement des services à la personne
- L'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

L'enveloppe pluriannuelle notifiée par le Département au territoire de la Communauté d'Agglomération est de 4 113 090 € jusqu'en 2020.

Guy BATIOU regrette que le projet « Espace Musée Napoléonien » ne soit pas détaillé car c'est le plus gros projet et on n'en connaît pas les contours.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de voter sur le projet de la Ville, que cette délibération de l'Agglomération a pour but de solliciter des subventions auprès du Département de la Vendée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 MARCHES D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS JURIDIQUES : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Afin de disposer de marchés d'assistance et de conseils juridiques (hors missions contentieuses), la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon, la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, la commune de La Ferrière et la commune de Venansault ont décidé de constituer un groupement de commandes. Il est proposé au Conseil d'attribuer les marchés correspondants et d'autoriser le Président à signer lesdits actes comme suit :

- lot n° 1 : cabinet CARADEUX consultants, Nantes ;
- lot n° 2 : cabinet CORNET, VINCENT, SEUREL, Nantes ;
- lot n° 3 : cabinet CLAISSE et associés, Paris ;
- lot n° 4 : cabinet COUDRAY, Rennes.

Gérard RIVOISY regrette qu'un candidat local n'ait pas été retenu.

Le Président explique qu'il n'y a pas forcément de cabinets locaux qui répondent à ce type de marchés.

QUESTION ADOPTÉE PAR

45 voix POUR

1 ABSTENTION(S) : Monsieur Gérard Rivoisy

10 AVENANTS MARCHES A BONS DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION, DE GROSSES REPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé de réaliser des avenants, sans incidence financière, prévoyant un délai d'exécution des bons de commande de quatre mois après l'expiration du marché et non de deux mois comme prévu initialement, afin d'assurer la continuité d'un approvisionnement durant le temps de l'achèvement de la procédure de passation des marchés suivants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 AVENANT 1 DSP TRANSPORT

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la levée de 2 options :

- Option 5 : Desserte de la commune annexe de Saint Florent des Bois
- Option 8 : Mise en service et exploitation d'une navette électrique

Sur le développement des transports en commun sur les communes rurales de l'Agglomération, Guy BATIOT souhaite que ce service s'accélère et soit développé sur la totalité de la semaine.

Laurent FAVREAU indique que les lignes se développent petit à petit et que l'on est sur la bonne voie.

Jean-Louis BATIOT souligne sa satisfaction de voir les communes prendre leur place dans les relations avec les usagers pour relayer des informations qui promeuvent les énergies renouvelables.

Luc GUYAU s'interroge sur les délais de mise à disposition des vélos électriques dans les communes.

Jean-Louis BATIOT explique que la société Arcade a des problèmes pour fournir les batteries de ces vélos.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Marie-Leszczynska MORNET.

24 APPROBATION DES AVENANTS 2 ET 3 A LA CONVENTION D'AFFRÈTEMENT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 85

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

La convention d'affrètement entre le Département et l'Agglomération, en date du 28 août 2012, prévoit en son article 5 que l'Agglomération s'engage à verser au Département pendant toute la durée de la convention une rémunération couvrant l'ensemble du coût du transport sur les lignes régulières. Ce dernier précise également que le montant peut être révisé annuellement à l'issue de chaque année scolaire afin de tenir compte de la réalité des résultats constatés en N-1.

Les avenants proposés prennent en considération :

- la création de la ligne bus V du réseau Impulsyon en direction de La Chaize-le Vicomte,
- le prolongement de la ligne jusqu'à la commune de Landeronde,
- l'affectation de la commune de Mouilleron-le-Captif au collègue Haxo.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 ATTRIBUTION DE L'AIDE AU TRANSPORT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

L'Agglomération a reçu 34 demandes d'aides pour l'année scolaire 2016-2017. Au vu des règles retenues en matière d'aide au transport, il est proposé :

- De rendre un avis favorable à 33 demandes pour un montant de 5 175,17 € TTC,
- De rendre un avis défavorable au motif que l'établissement scolaire est situé hors secteur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Laurent FAVREAU.

11 DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

La décision modificative n° 2 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire pour permettre la réalisation de dépenses et de recettes dans le domaine économique.

Les principaux ajustements concernent :

- Budget principal : l'implantation de la société La Boulangère et autres entreprises.
A cet effet, il est proposé d'inscrire une enveloppe complémentaire de 2,5 M€ afin d'effectuer ces acquisitions foncières nécessaires aux implantations économiques.
- Budget principal : un ajustement des recettes d'investissement prenant en compte des subventions nouvellement notifiées.
- Budget de la zone d'activités de la Ferrière Imbert Artipôle : 114 K€ hors taxes pour l'aménagement d'un terrain pour l'extension de l'entreprise Transport Rivière.
- Budget Ateliers relais : le transfert comptable entre chapitres de 925 K€ pour le paiement des travaux à ORYON dans le cadre de la convention de mandat pour l'extension de l'usine relais Vendée Concept.
- Budget de la zone d'activités de la Folie 4 : neutralisation des crédits inscrits au budget supplémentaire avec 650 K€ en moins, en dépenses et en recettes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - REPARTITION DU REVERSEMENT 2017

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement du FPIC notifié en 2017 à La Roche-sur-Yon-Agglomération soit 2 571 118 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES
- REPARTITION DU PRELEVEMENT 2017**

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de prendre en charge l'intégralité du prélèvement du FPIC notifié en 2017 à La Roche-sur-Yon Agglomération, soit un montant de 23 572 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 REGULARISATION DE TVA SUR L'ACHAT A L'ETRANGER D'UN ENGIN DE TRACTAGE POUR
L'AERODROME**

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Un engin de tractage a été commandé à la société belge AVIACO en octobre 2016. Après livraison, la TVA a été réglée à Direction Générale des Finances Publiques pour un montant de 9 560 euros alors qu'elle aurait dû être payée à la Compagnie Nouvelle de Manutentions et de Transports.

Afin d'éviter un double paiement de la TVA, il convient d'annuler le mandat N° 3701 de l'année 2016 d'un montant de 9 560 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15 APUREMENT DE CREANCES PRESCRITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPANC)**

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé un apurement de créances prescrites à hauteur de 11 384,95 euros pour le budget principal et 76 euros pour le budget SPANC.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Pierre REGNAULT.

16 EVOLUTION DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

L'Agglomération compte au tableau de ses effectifs permanents : 494 emplois pour 480,34 ETP.

Il est proposé de régulariser différents postes pour des questions liées à des recrutements, des mobilités internes aux services ou bien encore des régularisations administratives et d'adopter une liste de créations, suppressions de postes (comptant 6 créations et 6 suppressions équivalent temps complet).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES A MODE ECOLOGIS

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Conseil l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises de 25 000 € à MODE ECOLOGIS pour son implantation boulevard de l'Industrie à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 REQUALIFICATION ACTI-SUD - LA ROCHE-SUR-YON - RUES DU COMMERCE, AUCHER ET PLACE TURGOT : AMENAGEMENT DE VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Roche-sur-Yon Agglomération poursuit l'opération de réhabilitation de la zone Acti-Sud avec la troisième phase de travaux en procédant au réaménagement de la rue du Commerce, la rue Henry Aucher, le parking et la place Turgot.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Agglomération d'attribuer les marchés comme suit :

Lot n° 1 : Voirie

- Titulaire : COLAS (85000 La Roche-sur-Yon)
- Montant : 738 881,96 € HT pour un délai global de 34 semaines à compter de début octobre 2017, et de 28 semaines d'exécution (hors période de préparation)

Lot n°2 : Aménagements paysagers

- Titulaire : CAJEV (85000 La Roche-sur-Yon)
- Montant : 32 132,23 € HT pour délai global de 34 semaines, et de 10 semaines d'exécution (hors période de préparation)

Guy BATIOU trouve regrettable de continuer à mettre des gabions dans les nouveaux aménagements de voiries. Il considère que cela est très dangereux pour les cyclistes.

Luc GUYAU précise qu'il n'y a pas eu de dégâts jusqu'ici si ce n'est un camion qui a reculé dans un bloc en manoeuvrant. Il donne aussi l'exemple d'une commune où les gabions ont leurs arêtes protégées par des arases en bois, ce qui pourrait être envisageable sur l'Agglomération.

Luc BOUARD indique que les gabions sont amovibles et pourraient être déplacés pour une autre utilité sur un autre lieu.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020 CONVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FINANCEMENT ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET L'UNIVERSITÉ DE NANTES RELATIVE AU PROJET SCIENTIFIQUE "CISPEO CHIMIE MOLECULAIRE INNOVANTE, LA ROCHE-SUR-YON"

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser le Président à signer la convention complémentaire précisant l'objet et les conditions de versement de la subvention communautaire 2017 de 12 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 DISPOSITIF SRU : PROCEDURE D'EXEMPTION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Au vu de la loi Egalité et citoyenneté et des décrets n° 2017-835 et n° 2017-840 du 5 mai 2017, il est proposé de soumettre à M. le Préfet, l'exemption des sept communes SRU déficitaires au dispositif SRU pour les années 2018 et 2019.

Philippe GABORIAU demande s'il y aura cette année un prélèvement SRU de la part de l'Etat.

Malik ABDALLAH répond qu'il n'y aura pas de prélèvement si l'exemption est accordée. De plus, les communes ne seront pas carencées compte tenu de la mise en place des contrats de mixité sociale.

Joël SOULARD s'étonne de la demande d'exemption au titre de l'éloignement des bassins d'emplois des services de transports en commun, pour une Agglomération de plus de 30 000 habitants. Néanmoins, il comprend que le critère de tension sur la demande de logement social ne puisse pas être utilisé.

Malik ABDALLAH répond que sur le critère des transports en commun, on entend des zones agglomérées sans discontinuité urbaine, ce qui n'est pas le cas de La Roche-sur-Yon Agglomération. Sur le critère de tension, il y a bien une prise de conscience et c'est la raison pour laquelle l'Agglomération s'est engagée à construire 36 % de logements sociaux. Les contrats de mixité sociale sont là pour répondre à cette tension.

Joël SOULARD est surpris de cette interprétation sur la notion d'agglomération, mais laisse le soin aux services de vérifier. Il précise qu'utiliser la compétence transport, très développée et dans une bonne dynamique sur le territoire, comme argumentation pour bénéficier de l'exemption, est assez surprenant. Il considère que le plus raisonnable était de ne pas demander d'exemption et rappelle qu'il est surprenant d'élaborer un PLH qui n'est pas conforme à la loi SRU.

Malik ABDALLAH rappelle que les services de l'Etat ont jugé le PLH conforme et que cette exemption peut être justifiée sur le critère des transports en commun compte tenu des dessertes supérieures à 15 minutes. Ce cas de figure se retrouve dans les Agglomérations comme la nôtre où il y a des zones rurales. Il conclue enfin en expliquant que ces dispositifs d'exemption sont une proposition de l'Etat.

QUESTION ADOPTÉE PAR

44 voix POUR

1 ABSTENTION(S) : Monsieur Guy Batiot

21 OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS - CONVENTION AVEC L'ADILE 85

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 5 000 € à l'ADILE 85 pour la réalisation de l'observatoire local des loyers sur le territoire de l'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 435 649,00 EUROS SOUSCRIT PAR ORYON AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS, RUE DE LA CROIX ROUGE A LA FERRIERE (RESIDENCE « LE DELTA »)

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 130 694,70 €) d'un emprunt de 435 649,00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la C.D.C. pour la construction de 6 logements, rue de la Croix Rouge à La Ferrière (Résidence « Le Delta »).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Il est proposé au Conseil d'adopter un avenant au règlement intérieur des médiathèques afin de border les contours du fonctionnement de l'artothèque jeunesse et régir ses conditions de prêts.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES : EVOLUTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGGLOMERATION ET LE GDON DU PAYS YONNAIS SUR 2017

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Sur l'intercommunalité, la lutte contre les nuisibles aquatiques est organisée et financée via une convention annuelle entre l'Agglomération et le GDON du Pays Yonnais (groupement de défense contre les organismes nuisibles).

Suite à des échanges avec le GDON, il est proposé de compléter cette convention (par un avenant) en faisant évoluer cette participation financière, par le versement d'une participation exceptionnelle sur l'année 2017 d'un montant de 3 000 €.

Ceci induit que le montant total de la subvention versée par l'Agglomération en 2017 sera de 60 000 €.

Yannick DAVID explique qu'il a été alerté par les représentants de l'association sur l'avenir de la structure. Il reconnaît que le travail fourni pour lutter contre les nuisibles est indispensable pour les territoires ruraux.

Gérard RIVOISY indique qu'il est possible que ce volet soit englobé dans le cadre de la compétence GEMAPI.

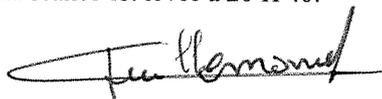
QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des Décisions prises entre le 10 mai 2017 et le 20 juin 2017 en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT.

La séance est levée à 20 H 40.



La secrétaire de séance,

Marlène GUILLEMAND

Le Président,

Luc BOUARD

